



CHSCT du 3 juillet 2012

Déclaration de la FSU 11

À l'occasion de l'installation du CHSCT spécial départemental, les représentants du personnel de la FSU souhaitent que l'application de cette nouvelle réglementation apporte de réels progrès pour la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels. Cependant, la volonté affichée par l'institution d'améliorer la santé au travail ne peut en aucune manière masquer la dégradation des conditions réelles vécues par les personnels : allongement des carrières, suppressions d'emplois, aggravation du stress et quasi absence de la médecine du travail pour essayer de prévenir risques professionnels, psychosociaux ou TMS. De même, les injonctions hiérarchiques visant à la mise en concurrence des écoles et des collègues, le manque de formation initiale et continue, les nouveaux modes d'évaluation des personnels et la surcharge administrative de certains personnels plus exposés, sont facteurs de tension au travail. Les suicides qui se produisent hélas dans l'EN montrent qu'il y a urgence quelles que soient les professions exercées, et que le nouveau management mis en place va à l'encontre de la santé des agents. L'enquête récente du Carrefour social confirme les enquêtes précédentes menées par nos organisations et d'autres enquêtes institutionnelles (Insee, DEP, etc...) et met en évidence une situation inquiétante.

Vous l'aurez compris, pour la FSU, la transformation des CHS en CHSCT ne doit pas être un simple changement de sigle mais une nouvelle donne dans la prise en charge de la santé et la sécurité au travail dans l'éducation nationale. C'est pourquoi nous serons vigilants pour que soient respectés le nombre de réunions des CHSCT, leurs missions et prérogatives ; pour que l'ensemble des informations soient transmises aux représentants des personnels, pour que le CHSCT puisse être régulièrement consulté sur des réformes ou aménagements qui pourraient porter atteinte à la santé et la sécurité des personnels.

Nous exigeons que des moyens soient donnés aux représentants du personnel et notamment aux secrétaires de CHSCT pour assurer leurs missions. Afin de pouvoir assurer pleinement les missions de prise en charge de la santé morale et physique des personnels, les secrétaires ont besoin de moyens matériels et de temps de décharge. La formation ainsi que les enquêtes et les visites dans les établissements doivent être facilitées. D'ores et déjà nous constatons un retard pris à la convocation de la première réunion du CHSCT dans notre département par rapport aux départements de l'académie. Les documents préparatoires aux points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour ne nous ont pas été transmis dans les délais.

La médecine de prévention est en grande difficulté et, malgré les annonces passées, le recrutement des médecins reste très insuffisant (une vingtaine sur les 80 annoncés). La visite quinquennale n'est donc pas respectée. Nous demandons la mise en place d'une véritable médecine du travail dans l'éducation nationale.

La réalisation du DUER ne doit pas être l'occasion d'imposer un travail supplémentaire et formel mais doit permettre une véritable appropriation des règles de la santé et de la sécurité, de l'identification des risques et de leur prévention ; du temps et des moyens doivent être mis à disposition des établissements, notamment dans le premier degré, pour participer à cette élaboration.

Un effort important de formation des personnels à tous les niveaux est indispensable. La dynamique du décret doit être amplifiée, les textes réglementaires appliqués. Il reste énormément à faire pour prévenir les risques et améliorer réellement la santé des agents. À la FSU, nous formons le vœu que la mise en place des CHSCT contribue à une amélioration significative de la situation dans l'intérêt de l'école, du service public d'éducation et dans l'intérêt des salariés.